



## **Mise à jour sur la COVID-19 pour les membres de l'ACHD**

### **16 mars 2020**

Cher membre,

L'ACHD a tenu des discussions avec divers ministères et intervenants gouvernementaux afin d'appuyer les préoccupations sérieuses et les questions de plus en plus nombreuses sur le contexte changeant des services d'hygiène dentaire pendant la pandémie de la COVID-19. Tout au long de la journée, nous avons échangé avec l'Agence de la santé publique du Canada, le Bureau du dentiste en chef du Canada, l'Association dentaire canadienne, l'Association canadienne des assistants(es) dentaires, des représentants juridiques, des représentants d'assurance, et autres.

Les points saillants des discussions d'aujourd'hui sont fournis ci-dessous. Il continuera d'y avoir plusieurs questions sans réponses jusqu'à ce que les autorités fédérales et provinciales pertinentes fassent d'autres déclarations et prennent d'autres mesures.

Soyez certains que l'ACHD reste à l'affût de tout nouveau détail et affichera les mises à jour sur nos canaux de communication (site Web, courriel et médias sociaux) à mesure qu'elles seront à notre disposition.

Il est fortement recommandé de suspendre immédiatement tout service dentaire non essentiel et facultatif, et de poursuivre tout traitement d'urgence seulement si les lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections sont strictement respectées, sans compromis. Les hygiénistes dentaires doivent pouvoir rediriger les patients ou clients vers les soins dentaires d'urgence.

- **Coordination et prise de décision de la santé publique provinciale**  
Lors de nos échanges avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), nous avons entendu que les administrateurs en chef de la santé publique provinciale et l'administrateur en chef de la santé

publique du Canada travaillent de près sur une action pancanadienne à la pandémie. Suite aux conseils de l'ASPC à l'ACHD, il est fortement recommandé aux associations provinciales d'hygiénistes dentaires et aux hygiénistes dentaires de travailler avec leurs gouvernements provinciaux et territoriaux alors que ceux-ci mettent en place les mesures et les actions précises à prendre dans les différentes régions.

À titre de professionnels de la santé buccodentaire, les hygiénistes doivent immédiatement souligner les besoins ou les défis liés à la pénurie d'équipement de protection individuelle et à la capacité de travailler dans un environnement sécuritaire pour les services de santé publique des gouvernements provinciaux ou territoriaux et les responsables de la réglementation en hygiène dentaire.

- **La santé et la sécurité au travail (y compris les pénuries d'équipement de protection individuelle)**

Les membres nous ont parlé de cabinets ayant de l'équipement de protection individuelle limité ou inadéquat, et d'être obligés de ne porter qu'un seul masque par jour. Le respect des lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections ne peut être compromis. La loi provinciale exige que les employeurs rendent les milieux de travail sécuritaires pour les patients ou clients et leurs employés. Les employés ont le droit de refuser de travailler selon une norme raisonnable, conformément aux directives provinciales de la santé publique et de la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les membres qui sont immunodéficients ou d'autres qui sont potentiellement plus susceptibles à contracter la COVID-19 doivent prendre la décision qui reflète leur situation personnelle, fondée sur leur jugement professionnel et en tenant compte de l'avis d'experts de la santé publique et des meilleures données probantes offertes à ce moment-là.

L'ACHD cherche aussi à comprendre quelles sont les capacités provinciales, territoriales et rurales en matière d'équipement de protection individuelle.

- **Admissibilité pour les prestations d'assurance-emploi**

Nous prévoyons qu'une série de directives fédérales et provinciales seront annoncées aujourd'hui et dans les prochains jours. Dans notre lettre au gouvernement datée du 15 mars 2020, l'ACHD a plaidé pour que tous les hygiénistes dentaires autorisés aient accès à du soutien en matière de remplacement du revenu lorsqu'ils ne peuvent pas fournir de services. Nous avons envoyé une lettre supplémentaire le 16 mars au sujet du besoin d'examiner l'admissibilité à l'assurance-emploi pour les hygiénistes dentaires qui sont enceintes et qui ne pourront pas travailler les heures requises leur permettant de qualifier pour les prestations de maternité de l'assurance-emploi. De nouvelles initiatives ont été annoncées aujourd'hui par les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta en matière de sécurité d'emploi, relativement à la COVID-19, mais cette loi n'est pas encore en vigueur. Nous continuerons de surveiller le progrès de ces initiatives et par conséquent, nous mettrons nos communications à jour.

Nous savons que les avantages en matière d'emploi pour les entrepreneurs indépendants et ceux qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi seront sévèrement touchés. Nous sommes engagés à soulever ces préoccupations en votre nom.

- **Répercussions sur l'emploi**

Nous sommes conscients qu'il y a des différences d'un bout à l'autre du pays en matière de messages envoyés par les autorités provinciales de la santé publique et les responsables provinciaux de la réglementation, puisqu'ils répondent à la pandémie dans leurs régions respectives. Il est particulièrement important de porter attention à vos autorités de santé publique locales et provinciales.

La COVID-19 peut avoir des répercussions particulières sur vous, en matière de droit du travail. Vous êtes avisés de consulter un praticien local du droit du travail. La ligne téléphonique bénévole de l'ACHD, offerte par l'intermédiaire de Gowling WLG, peut traiter vos questions

de responsabilité professionnelle. Vous pouvez aussi communiquer avec le conseiller de la pratique de l'organisme de réglementation de votre province pour répondre aux enjeux liés à votre pratique.

- **Assurance responsabilité professionnelle et assurance des entreprises destinées aux membres**

Notre courtier d'assurance aux membres, BMS, s'occupe d'un bon nombre de questions à l'égard de la perte de revenu en vertu du volet interruption des activités des polices d'assurance sur les biens, achetées par les membres. BMS examine actuellement s'il existe une couverture dans ce cas. BMS communiquera formellement et largement cette information, ainsi que d'autres renseignements liés à votre couverture d'assurance responsabilité professionnelle. BMS peut répondre à vos questions par courriel à [cdha.insurance@bmsgroup.com](mailto:cdha.insurance@bmsgroup.com) ou par téléphone à 1 855 318-6557.

- **Questions sur la pratique**

Si vous avez des questions ou des demandes de clarification sur le contenu des ressources de l'ACHD, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe de la pratique de l'hygiène dentaire de l'ACHD à [info@achd.ca](mailto:info@achd.ca). Ils vous répondront aussitôt que possible. Nous vous remercions d'avance de votre patience. Vous pouvez également lire ce que les autres hygiénistes dentaires partagent sur les médias sociaux de l'ACHD.

Nous vous recommandons aussi de consulter votre [organisme de réglementation provincial ou territorial](#) et le ministère de la Santé pour obtenir leurs plus récents conseils destinés aux travailleurs de la santé.

- **Liens à la recherche et aux données probantes**

L'ACHD travaille pour mettre à jour notre site Web en y ajoutant des liens à la recherche sur des sujets connexes. Vérifiez régulièrement le site.

- **Appui du personnel de l'ACHD**

Le personnel de l'ACHD travaille à distance depuis le vendredi 13 mars. Nous sommes prêts et voulons vous assurer que nous avons un bureau « virtuel » entièrement autonome et fonctionnel. Nous continuerons d'être aussi prêts à vous aider que d'habitude. Cependant, étant donné le volume accru d'appels et de communications par courriel de nos membres, il peut y avoir un délai à nos réponses. Nous vous demandons d'être patients, alors que nous travaillons très fort pour obtenir les réponses à vos questions, et nous vous encourageons à garder un œil sur votre boîte de courriels, le site Web de l'ACHD ou les sites de médias sociaux pour des mises à jour régulières.

**Veillez demeurer en santé et prendre soin de vous-même pendant cette période difficile.**